

# Chili - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



## Alertes et dernières minutes

ALERTE

### Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

### Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

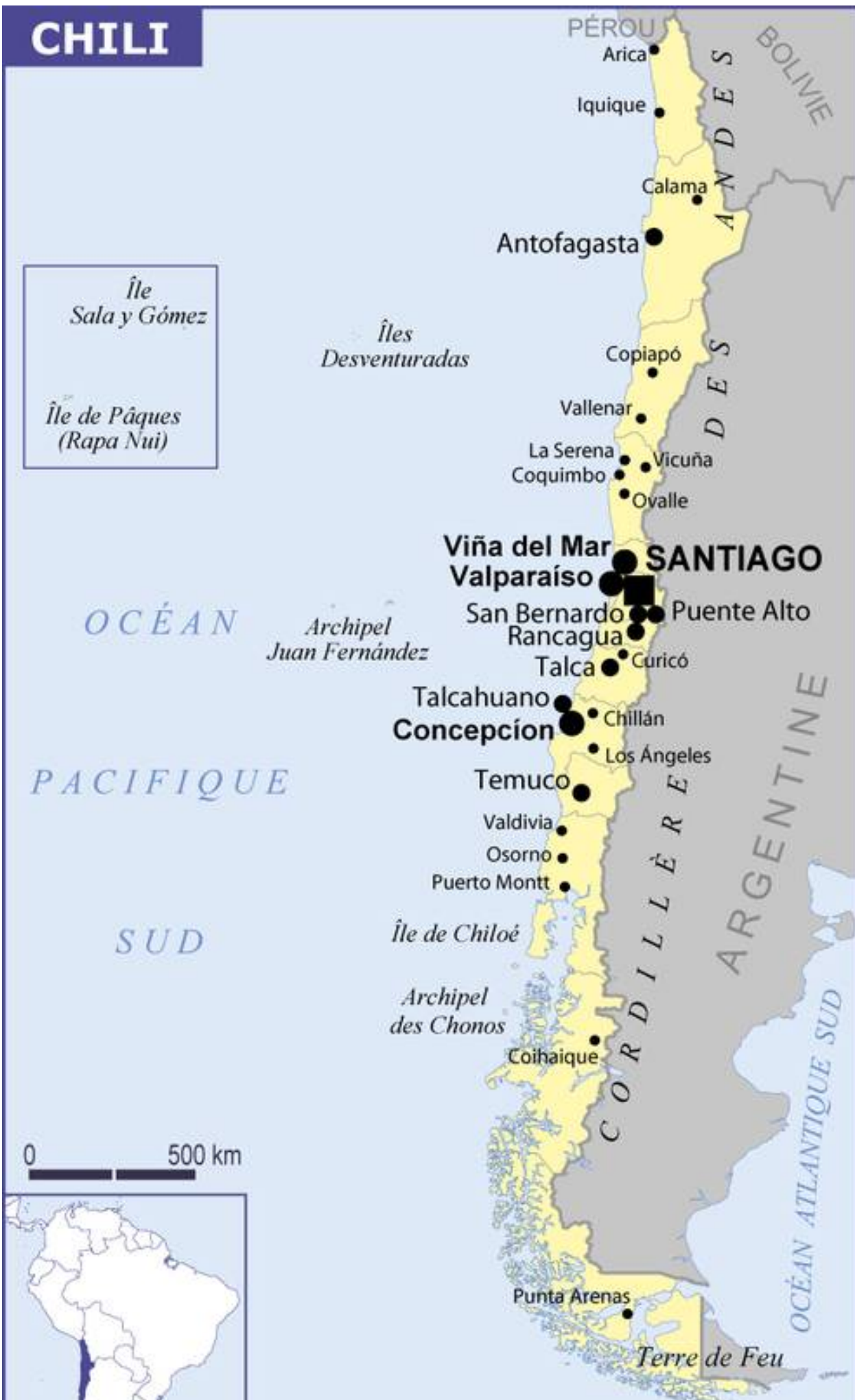
## Sécurité

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Zones de vigilance



# CHILI



## Zones de vigilance renforcée (en jaune sur la carte)

### Sud du pays

Dans certaines régions du Sud (Araucanie, Bio Bio et région de Los Lagos) existent des tensions latentes entre forces de l'ordre et communautés indigènes. Il est vivement recommandé aux voyageurs d'éviter de prendre part à des manifestations ou revendications ethniques dans ces régions.

### Île de Pâques

Un mouvement revendicatif, organisé par certains habitants de l'île proches des indépendantistes, s'est exprimé en avril 2015. Il porte sur l'administration des parcs nationaux et la régulation du tourisme. Les actions les plus notables ont pris la forme d'un **contrôle des accès aux sites archéologiques et touristiques**.

Si quelques tensions ponctuelles ont pu être rapportées, le mouvement est dans son ensemble pacifique. Les voyageurs sont invités à se renseigner sur les actions éventuellement en cours lors de leur séjour sur l'île et, le cas échéant, à se conformer aux consignes de sécurité et recommandations des autorités locales.

## Risques encourus et recommandations associées

### Délinquance

En raison d'une hausse de la petite délinquance dans l'ensemble du pays, les voyageurs se rendant au Chili doivent veiller à se conformer aux règles élémentaires de sécurité suivantes :

- Faire preuve d'une vigilance renforcée et de discrétion dans les principaux sites touristiques, en particulier certains quartiers de Santiago (Suecia, Bellavista, Providencia), San Pedro de Atacama, Calama (aéroport, gare routière), Pucon, de jour comme de nuit, Valparaiso (notamment la ville basse, le port, les points de vue, les quartiers du Cerro Concepcion et du Cerro Alegre) et, dans une moindre mesure, la ville voisine de Viña del Mar. Les vols y sont fréquents et parfois violents. Les vols (y compris à main armée) sont par ailleurs en recrudescence dans les montagnes, dans la région de Santiago (notamment Cerro Carbón et Cerro Manquehue) ainsi que dans le secteur de Laguna Verde.
- Une forte recrudescence des vols a été constatée à Calama, aussi bien à l'aéroport qu'à la gare routière. Il est recommandé aux voyageurs d'être extrêmement vigilants aux abords de la gare ainsi que pendant les trajets en bus.
- Bien fermer son véhicule et ne laisser aucun sac ou objet de valeur en vue.
- Les vols ou attaques de voiture de location sont en recrudescence (vols simples ou vols avec violence). Des crevaisons sont fréquentes. En cas de crevaison, il est recommandé de ne pas sortir de son véhicule, de contacter la société de location et de ne pas accepter l'aide d'inconnus. Certaines agences acceptent de « banaliser » leurs véhicules en retirant tout autocollant ou inscription permettant d'identifier un véhicule loué.
- En cas d'agression, il est conseillé de n'opposer aucune résistance, les agresseurs ayant souvent recours à une arme blanche et parfois à une arme à feu.
- Dans le cadre des voyages terrestres transfrontaliers, il est conseillé de s'assurer du caractère officiel des compagnies de transport et d'éviter les bus de nuit, notamment entre la Bolivie et le Chili.

- L'hébergement en dortoir mixte au sein d'auberges est vivement déconseillé (risque de harcèlement pour les voyageuses).
- Ne pas laisser son verre sans surveillance, particulièrement dans les bars de nuit. Prendre garde à l'usage délictueux de la scopolamine, drogue qui, mélangée à une boisson, des aliments ou inhalée (par exemple sur un mouchoir), cause une perte de volonté, de conscience et une amnésie temporaire.
- Ne pas faire de tourisme dans les quartiers défavorisés.
- Éviter les signes extérieurs de richesse tels que bijoux, tenues vestimentaires de valeur ou appareils photographiques qui attirent l'attention et la convoitise.
- Déposer cartes de crédit, liquidités, pièces d'identité et titres de transport dans le coffre de son hôtel.
- Éviter de perdre de vue sa carte bancaire lors des paiements dans les restaurants et chez les petits commerçants.
- Faire preuve d'une vigilance particulièrement renforcée à la sortie des bureaux de change et des distributeurs de billets.
- Se méfier de toute distraction visant à détourner votre attention.
- Il est recommandé de numériser ses titres de transport et son passeport avant le départ puis de s'adresser ces documents par messagerie électronique. En cas de vol ou perte du passeport, une déclaration auprès des autorités locales est obligatoire pour demander aux autorités consulaires l'établissement de titres en urgence. Le passeport scanné peut ainsi être envoyé aux autorités consulaires dès le vol afin de réduire les délais d'établissement des titres en urgence. A défaut, déposer à l'arrivée, auprès du consulat à Santiago, la photocopie des documents de voyage (passeport et billet d'avion) et remplir "la fiche de renseignements pour ressortissants de passage au Chili", qui permettra d'assurer plus efficacement une protection et d'effectuer les liaisons avec les familles en cas d'incident ou d'accident.

Garder sur soi le numéro d'urgence du consulat, réservé aux situations critiques (téléphone portable : +569 44 54 39 11), celui de la personne à prévenir en cas d'urgence, et sa carte d'assurance "assistance".

## **Risques naturels**

### **Risque sismique**

Le Chili est un pays où se produisent très régulièrement des séismes pouvant parfois s'avérer extrêmement violents (comme celui du 27 février 2010, d'une magnitude de 8,8 sur l'échelle de Richter).

Lors de vos déplacements, les recommandations en cas de séisme sont donc d'usage.

Au Chili, le risque de tsunami est réel en cas de tremblement de terre (ou d'éruption volcanique). Le site SENAPRED (en espagnol) permet de se tenir informé et de se préparer à l'éventualité d'un tsunami.

### **Risque volcanique**

Le Chili recense plusieurs volcans, dont certains sont en activité.

Avant tout déplacement dans les zones volcaniques, il est recommandé de se tenir informé sur le site SENAPRED (en espagnol) et de consulter la fiche sur le risque volcanique.

Il est conseillé aux voyageurs de faire preuve de la plus grande prudence et de respecter les mesures prescrites par les autorités locales.

### **Intempéries et neige**

L'automne austral au Chili provoque parfois des événements météorologiques violents. Pour tout déplacement en dehors des grandes zones urbaines ou du réseau routier principal, il est vivement recommandé de consulter le site d'alerte des autorités locales ([SENAPRED> <https://senapred.cl/>], en espagnol).

Les précipitations en plaine se traduisent par d'abondantes chutes de neige au-dessus de 2 500 mètres d'altitude. En quelques heures, une route peut être coupée et un col fermé. Pour tout déplacement en montagne, il est vivement recommandé de consulter les prévisions météorologiques pour la cordillère (Meteochile, en espagnol).

## Inondations

Des inondations sont possibles près des fleuves et des rivières, des lacs et des lagunes, causées par de fortes pluies ou une fonte importante des neiges. Se tenir informés sur le site [SENAPRED><https://senapred.cl/>], qui contient également des recommandations en cas d'inondations.

## Risques liés à la présence de mines

L'attention des voyageurs est appelée sur la présence de mines aux abords des frontières avec le Pérou, la Bolivie et l'Argentine, dans les quatre régions suivantes :

- 1e région (Arica - Putre - General Lagos - Colchane - Pica - Pisagua) ;
- 2e région (Calama - Ollague - San Pedro de Atacama - Sierra Gorda - Antofagasta - Chacabuco) ;
- 5e région (Puchuncavi - Colliguay) ;
- 12e région (Puerto Natales - Torres del Paine - Laguna Blanca - San Gregorio - Porvenir - Primavera - Timalcahue - Isla Dawson).

Les champs de mines sont généralement balisés. Il existe toutefois des champs très anciens ou sans schéma d'installation. Dans les régions proches d'un cours d'eau, les mines ont pu se déplacer jusqu'à 50 kilomètres de leur lieu d'implantation originel. Leur structure (matière plastique) et leur sophistication les rendent pratiquement indécélables. Quoique rares, des accidents surviennent. Les autorités chiliennes mènent des opérations de déminage, mais qui prendront nécessairement du temps.

Il est donc conseillé aux touristes voyageant dans les régions les moins fréquentées et/ou en dehors des circuits organisés de se renseigner auprès des carabiniers ("*Carabinier*" : forces de police locales) sur les zones à éviter ou les risques éventuels.

## Terrorisme

**Des attentats avec des colis piégés ont été commis au cours des dernières années à Santiago**, notamment le 4 janvier 2019 à un arrêt de bus du centre-ville et le 25 juillet 2019 contre un commissariat de police, faisant plusieurs blessés dont certains graves.

Dans ce contexte, les ressortissants français sont invités à faire preuve de vigilance, notamment lorsqu'ils fréquentent des lieux publics à forte affluence (centres commerciaux, métro et autres transports en commun).

## Activités sportives à risque

### Sports de montagne

L'alpinisme pratiqué durant l'été austral (janvier-février) est épuisant et la latitude augmente les difficultés liées à l'altitude (ex : les 6 962 m de l'Aconcagua en Argentine équivalent à un 8 000 m). Les accidents pulmonaires ou cérébraux sont fréquents et s'ajoutent aux problèmes classiques de déshydratation et de déminéralisation. Il est donc recommandé d'observer des périodes d'acclimatation à l'altitude.

Un autre danger provient des changements météorologiques rapides dans la Cordillère : de nombreux grimpeurs se perdent en raison de brouillards soudains. Il est donc recommandé de prendre les services d'un guide professionnel, de se signaler aux autorités à l'entrée des parcs et de respecter l'itinéraire obligatoire.

Les secouristes chiliens ne peuvent guère étendre les recherches en cas de disparition, ces régions étant au demeurant isolées. Les frais de recherches, de secours et d'assistance hospitalière sont à la charge du visiteur ou d'une police d'assurance spécifique à laquelle il est conseillé de souscrire (type Club Alpin). Le voyageur circulant par la route en altitude n'est pas à l'abri du mal aigu des montagnes, pouvant entraîner une perte de contrôle soudaine du véhicule. Il est nécessaire de prévoir un temps d'acclimatation sur place.

Il est rappelé aux amateurs de sports de montagne et de randonnée que des précautions strictes doivent être observées dans la pratique de ce type d'activités. Cela vaut pour l'équipement, notamment pour les zones de glace (crampons, piolets, vêtements, etc.), les moyens de communication ainsi que l'entraînement ou l'accompagnement (recours nécessaire à des guides chevronnés connaissant bien le terrain).

Le fait de négliger ces précautions s'est déjà avéré fatal pour plusieurs voyageurs au cours des dernières années. Cela vaut particulièrement pour l'ascension des volcans, considérée comme relativement faciles mais pouvant en réalité s'avérer dangereuse, même pour des alpinistes expérimentés.

## Navigation

Les plaisanciers sont mis en garde sur les conditions météorologiques particulièrement changeantes du Pacifique, qui peuvent très vite devenir dangereuses. Deux sites Internet peuvent être consultés en vue d'obtenir divers renseignements (navigation, accès aux ports, etc) :

- [shoa.cl](http://shoa.cl) ;
- [directemar.cl](http://directemar.cl).

## Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Mesures liées à la Covid-19

#### Dispositions en vigueur sur le territoire chilien.

Depuis le 9 mai 2023, l'ensemble des restrictions sanitaires ont été levées pour entrer sur le territoire chilien. Il n'est plus obligatoire de présenter un certificat de vaccination Covid-19 ou un test PCR. Les tests aléatoires qui étaient effectués à l'aéroport de Santiago ont également été supprimés.

Cependant, compte tenu d'une circulation accrue de virus respiratoires (grippe, virus respiratoire syncytial), les autorités chiliennes recommandent de porter un masque dans les transports ainsi que dans les lieux publics fermés.

#### Recommandations en cas de symptômes d'infection respiratoire

Au Chili, les personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires) doivent prendre les précautions d'usage pour ne pas contaminer l'entourage et :

1) soit se rendre au service des urgences le plus proche, en signalant immédiatement leurs symptômes et le fait d'avoir voyagé dans une zone touchée par l'épidémie de covid-19 ou d'avoir été en contact avec une personne porteuse du virus ;

2) soit contacter le numéro spécial mis en place par le ministère chilien de la Santé (numéro 600 360 77 77 ou le site

<https://saludresponde.minsal.cl/> en espagnol).

Pour rappel, les Français de passage qui seraient présents au Chili sont invités à s'inscrire sur Fil d'Ariane et à consulter régulièrement le site de l'ambassade de France.

Avant tout déplacement, il est également recommandé de contacter sa compagnie aérienne pour s'informer des mesures mises en œuvre par celle-ci.

## **Dispositions spécifiques à l'île de Pâques**

Le test PCR n'est plus exigé pour entrer sur l'île de Pâques depuis le 29 novembre 2022.

Une résolution du 29 novembre 2022 donne toute autorité aux services sanitaires de Rapa Nui pour tester au hasard les voyageurs entrant sur l'île par voie aérienne ou maritime.

## **Formalités d'entrée**

### **Visa**

#### **Court séjour**

Pour un séjour inférieur à trois mois, le visa n'est pas exigé. La présentation d'un passeport valable pour l'ensemble du séjour au Chili est demandée. Peuvent être exigés le justificatif de sortie du territoire (billet d'avion, de bus, etc) et des justificatifs de ressources.

En arrivant sur le territoire chilien, les autorités locales (PDI) remettent une « *Tarjeta Unica Migratoria* ». La conserver pendant tout le séjour. Elle sera exigée à la sortie du pays.

Pour les voyageurs arrivant par voie terrestre, veiller à bien passer par un poste frontalier où les autorités locales apposeront un tampon d'entrée sur le passeport et délivreront la « *Tarjeta Unica Migratoria* ».

Toute personne entrant au Chili sans accomplir ces formalités est en situation illégale. Elle pourra être contraint de rester plusieurs mois sur le territoire, en attente de régularisation, et risque une amende ou une expulsion.

#### **Long séjour**

Les démarches relatives au long séjour (séjour de plus de trois mois) sont consultables sur le site du consulat général du Chili à Paris.

## **Contrôles**

### **Multinationaux chiliens**

Les autorités chiliennes demandent à tous les ressortissants chiliens ayant une autre nationalité d'effectuer leurs formalités d'entrée et de sortie du territoire national munis d'un document de voyage chilien. Il est vivement recommandé aux personnes concernées d'en tenir compte car elles ne pourront pas se prévaloir de leur autre nationalité vis-à-vis des autorités chiliennes.

### **Sortie du Chili de mineurs**

Pour laisser sortir tout enfant non-accompagné par ses parents ou accompagné d'un seul de ses parents, quels que soient sa nationalité et son type de passeport, la police aux frontières chilienne exige plusieurs documents, dont la production d'un acte notarié établi au Chili (ou une autorisation établie auprès d'un consulat du Chili en France) attestant que le(s) parent(s) non-accompagnant(s) (père ou mère) autorise(nt) expressément le voyage de l'enfant. Pour plus d'informations, consulter le site de l'ambassade de France au Chili.

## **Restrictions d'accès à l'île de Pâques**

Afin de préserver la culture et l'environnement de l'île de Pâques, la durée de séjour sur le site est limitée à 30 jours maximum. Les justificatifs de retour et d'hébergement seront contrôlés par les autorités locales avant tout accès à l'île.

# Santé

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

## Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

D'excellents centres hospitaliers privés, avec des infrastructures de pointe et un personnel médical très qualifié, sont présents à Santiago. Les frais médicaux y sont toutefois très élevés et des garanties de paiement sont exigées à l'admission.

## Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

## Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

**Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :**

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

## Risques sanitaires

### Maladies transmises par les moustiques

#### Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Le moustique responsable de la dengue est le même que celui qui transmet le virus Zika. Ce moustique n'est à l'heure actuelle présent que sur l'île de Pâques, et non sur la partie continentale du territoire chilien.

### Autres maladies

#### Choléra

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

**Pour plus d'informations**, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Des cas isolés de choléra sont possibles.

#### Mal des montagnes

Le mal aigu des montagnes (MAM) est une maladie survenant en haute altitude (plus de 2 500 mètres de hauteur) lorsque l'organisme n'a pas eu le temps de s'acclimater au manque d'oxygène consécutif à la baisse de pression. Il peut se manifester par des troubles de type respiratoires (essoufflement) et/ou neurologiques (maux de tête, nausées, vomissements, troubles du sommeil) qui peuvent être transitoires ou s'aggraver et conduire au décès.

L'identification des symptômes du mal des montagnes peut être difficile : il est essentiel de communiquer en permanence, sans restriction, sur son état physique. De surcroît, les capacités de réflexion et d'action d'une victime du mal aigu des montagnes peuvent être altérées. En cas de survenue de symptômes il est recommandé d'interrompre l'ascension, de redescendre le plus rapidement possible à une altitude inférieure, au minimum en dessous de 4000 mètres, avec un accompagnant et de consulter un médecin.

Toute personne, quelle que soit sa condition physique et son habitude de la randonnée en altitude, peut être confrontée au mal des montagnes.

La prévention repose sur des règles essentielles :

- Une adaptation progressive à l'altitude en limitant les efforts physiques les premiers jours ;
- Une ascension lente et progressive (pas plus de 400 m de dénivelé positif entre deux nuits consécutives à partir de 2 500 m) ;
- Une hydratation régulière en évitant les boissons alcoolisées et repas copieux ;
- Ne jamais abandonner une personne malade.

Les excursions et randonnées en altitude doivent faire l'objet d'un avis médical spécialisé avant le départ. La haute altitude est déconseillée pour les enfants. La grossesse ainsi que la notion d'antécédents cardiaques, pulmonaires, neurologiques ou rénaux constituent une contre-indication.

#### **Grippe aviaire ou zoonotique**

Le terme regroupe l'ensemble des infections de type grippal causées par différents virus influenza d'origine animale (oiseaux sauvages, volailles, porcs). La survenue de cas chez l'être humain est exceptionnelle. La transmission résulte soit d'un contact direct notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées. Les symptômes sont similaires à ceux de la grippe saisonnière (fièvre, toux, courbatures...) mais peuvent se compliquer de difficultés respiratoires, de troubles digestifs, d'atteintes neurologiques, voire de décès.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

#### **Hantavirus**

Ces virus sont transmis à l'être humain par des rongeurs sauvages (souris, rats). La contamination résulte essentiellement de l'inhalation de poussières contaminées par leurs urines, déjections ou salive. La transmission interhumaine est exceptionnelle. Les symptômes associent notamment une fièvre et de possibles hémorragies. Des formes graves et mortelles existent.

Afin de diminuer le risque d'infection il est recommandé :

- d'éviter les contacts avec les rongeurs vivants ou morts, leurs excréments ou leurs nids ;
- de se laver soigneusement les mains après un travail ou une sortie dans la nature ;
- de ventiler les espaces fermés et d'éviter de dormir dans des bâtiments potentiellement souillés.

**Pour plus d'informations**, consulter le site Santé publique France.

Le virus des Andes, responsable de l'Hanta, particulièrement présent au Chili et en Argentine, est à l'origine d'une fièvre hémorragique avec syndrome rénal aux conséquences parfois mortelles. Le virus Hanta existe à l'état endémique, dans différentes provinces situées notamment au sud de Santiago (dont régions administratives du Bio Bio, de La Auracania, de Los Rios, de Los Lagos, Region Aysen).

## **Zika**

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Pendant le voyage**

### **Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques**

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

## **Mesures de prévention des contaminations digestives**

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

## Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Le nombre de cas d'infections par le VIH a fortement augmenté au cours des dernières années.

# Informations utiles

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Transport

### Réseau routier

Etat satisfaisant : routes bien asphaltées et pistes en bon état. Eviter toutefois de quitter les grands axes avec un véhicule de tourisme normal et emporter des réserves de carburant lors de longs trajets (espacement important entre stations-service).

Le code de la route est globalement bien respecté. Il convient cependant de rester vigilant sur les larges avenues, les dépassements par la droite et les changements de file sans usage du clignotant étant fréquents.

### Réseau de transport collectif interurbain

Le réseau d'autobus est très dense et efficace sur l'ensemble du territoire. Il est cependant fortement recommandé de ne pas utiliser les bus propriétés de transporteurs occasionnels ou non agréés qui sollicitent les passagers aux quais d'embarquement des gares routières en proposant des tarifs attractifs. Leurs véhicules ne répondent majoritairement pas aux normes de sécurité, ne sont pas homologués, et plusieurs accidents dramatiques ont été déplorés.

### A Santiago

Dans la capitale, **le sens de circulation de certains boulevards peut changer jusqu'à trois fois dans la journée**, en fonction des heures, afin de correspondre aux horaires de sortie des bureaux.

Transports publics : instauration depuis mars 2007 du "Transantiago", dispositif de fonctionnement des transports publics de la capitale incluant bus et métro. Ils peuvent être empruntés avec une même carte magnétique (« tarjeta BIP ») pouvant être acquise et rechargée dans toutes les stations de métro et de nombreux supermarchés.

Le métro de la capitale est fiable et bien entretenu.

### Réseau ferroviaire

Le transport ferroviaire de passagers est très peu développé.

### En cas d'accident

En cas d'accident matériel de la circulation, se rendre au commissariat le plus proche afin d'obtenir un constat pour la compagnie d'assurance, ou demander l'intervention des carabiniers si le véhicule est immobilisé. Dans tous les cas, relever le numéro des véhicules impliqués et le numéro d'identité chilien des conducteurs (R.U.T).

En cas d'accident corporel de la circulation ou autre survenu sur la voie publique, le blessé est automatiquement conduit dans un service d'urgence d'un hôpital public, pour les premiers soins. Il lui appartient ensuite, en accord avec sa compagnie d'assurance, de se faire transférer dans une clinique privée dont les tarifs sont particulièrement élevés et qui exigera un paiement anticipé, soit par chèque de caution, soit par carte de crédit. En cas d'accident grave corporel, la mise en détention provisoire du responsable présumé est immédiate, en attendant son passage devant le juge.

Aussi est-il vivement recommandé aux touristes de souscrire avant leur départ à une assurance couvrant les soins médicaux ainsi que les frais de rapatriement, et également, point important, une **assistance juridique**.

L'adhésion à l'Automobile Club du Chili permet de bénéficier d'une assistance technique et médicale totale sur tout le territoire (à condition d'être adhérent de l'association en France).

## Législation locale

### Sites touristiques

Les autorités chiliennes sont naturellement sensibles au respect des sites touristiques, en particulier sur l'île de Pâques où toute dégradation ou inscription sur les monuments est sévèrement sanctionnée.

### Alcool

Les contrôles du **taux d'alcoolémie** au volant sont de plus en plus fréquents. Toute présence d'alcool dans le sang est sanctionnée. En cas d'accident grave en état d'ébriété, la mise en détention préventive est immédiate. Les contrôles des véhicules et des personnes sont systématiques, surtout dans le nord du pays (zone frontalière avec le Pérou et la Bolivie).

### Drogue

La fabrication, le transport, la détention et le commerce de stupéfiants constituent des **délits sévèrement réprimés** par une amende conséquente et une peine afflictive d'au moins six à dix ans, aggravée en cas de récidive.

### Importations

**Restrictions à l'entrée sur le territoire chilien de produits frais** (plantes, graines, fruits, fromages, viandes), en application de la législation locale. En cas d'infraction, les amendes sont élevées.

Tout produit d'origine animale ou végétale doit être déclaré à l'entrée sur le territoire et sera systématiquement confisqué en l'absence d'autorisation spéciale.

L'importation d'alcool au Chili est limitée à 2,5 litres par adulte.

Toute somme d'argent en espèces supérieure à l'équivalent de 10 000 USD doit être déclarée aux douanes.

## Informations pratiques

# Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Visas d'affaires

### Séjours inférieurs à 90 jours

Tous les ressortissants français sont dispensés de visa pour les séjours inférieurs à 90 jours.

Les voyageurs doivent cependant être en mesure de présenter une preuve de leur capacité à subvenir à leurs besoins (une carte de crédit suffit) et une preuve de leur affiliation à une assurance.

Pour des séjours multiples de courte durée, **cette limitation doit s'étendre par périodes de six mois**. De multiples séjours dont la durée cumulée sur six mois n'excède pas 90 jours peuvent être effectués sans visa.

### Séjours supérieurs à 90 jours

**Pour tout séjour supérieur à 90 jours, un visa est requis.**

S'agissant de **missions ponctuelles donnant lieu à un contrat spécifique** (chilien ou français), un visa « *sujeto a contrato* » (« soumis à contrat ») est délivré par les autorités consulaires chiliennes à Paris.

Celui-ci a une durée de validité d'un an et peut être renouvelé au Chili.

Page d'information dédiée

S'agissant de **missions ne donnant pas lieu à un contrat spécifique**, un visa dit « *de residente temporal* » (« de résident temporaire ») est délivré par les autorités consulaires chiliennes à Paris.

Celui-ci a une durée de validité de deux ans et peut être renouvelé au Chili.

Page d'information dédiée

Ces deux types de visas donnent lieu à la délivrance d'un titre de séjour, qui doit obligatoirement être sollicité par les voyageurs à leur arrivée au Chili.

### Durée de validité

Les autorités consulaires chiliennes à Paris sont en mesure d'instruire les demandes complètes en moins de 30 jours dans la plupart des cas.

Pour les séjours supérieurs à 90 jours, la durée de validité du visa, selon le type et la durée du séjour projeté, va **de 4 à 24 mois**.

### Autres informations

Il est vivement recommandé aux voyageurs de s'informer en détail, au moment du retrait de leur visa, sur les démarches qui doivent obligatoirement être accomplies à leur arrivée sur le territoire chilien pour obtenir leur titre de séjour.

#### Contacts utiles :

- Site du consulat général du Chili à Paris
- Courriel du service des visas au consulat général du Chili à Paris

## Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Chili.

## Contacts utiles

### Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

#### Service économique de Santiago – CHILI

Adresse : Carmencita 79, Las Condes, Santiago du Chili

Tél. : +56 2 2756 32 00

Télécopie : +56 2 2756 32 27

Courriel : [santiago@dgtresor.gouv.fr](mailto:santiago@dgtresor.gouv.fr)

Site Internet

## Business France

**Opérateur public national** au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

#### Business France - Chili

Ambassade de France

Carmencita 79, Las Condes, Santiago du Chili

Tél. : +56 2 27563250

Courriel : [santiago@businessfrance.fr](mailto:santiago@businessfrance.fr)

Bruno Tessier (directeur pays)

## CCEF

Les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils apportent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les

jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

**Président de section** : Louis DE PERUSSE DES CARS - +56 2 2428 5500 (société Coface)

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

## CCI

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) françaises à l'international sont des **associations indépendantes de droit local qui regroupent des entreprises françaises et étrangères**. Elles constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 32 000 entreprises françaises et étrangères dans 83 pays.

### Chambre de commerce et d'industrie franco-chilienne

Marchant Pereira 201 Of. 701

Providencia

Santiago

Chili

Tél. : +56 2 225 55 47

Télécopie : +56 2 225 55 45

Courriel : [info@camarafrancochilena.cl](mailto:info@camarafrancochilena.cl)

Site Internet

## Atout France

<http://atout-france.fr/notre-reseau/chili>

## FMI

Le Chili et le FMI

# Contactes utiles

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

**Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.**

- **Police locale** : 133
- **Pompiers** : 132
- **Services médicaux** : consulter la liste
- **Médecins** : consulter la liste
- **Agences consulaires** : coordonnées

## Annuaire des représentations chiliennes en France

[Voir la liste](#)

## Ambassade de France au Chili

Publié le : 16 juin 2025 Mis à jour le : 03 novembre 2025

## Coordonnées

Avenida Condell 65 - Providencia

7500753 Santiago

Región Metropolitana

Chili

-33.435613141854, -70.628478631846

+56 226 188 227

Local

+33 3 73 88 01 75

International

## Liens utiles

[Ambassade de France au Chili](#)

X 

Facebook 

Instagram 

14h-20h

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Appel via internet : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=santiago>